

Nom commercial: Balsami tol extr p sir 1/10

Numéro de la matière: 125761

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Balsami tol extr p sir 1/10

N° d'article 12576100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits médicaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution alcoolique

Produits médicaux

Autres ingrédients

Éthanol

No. CAS 64-17-5

No. EINECS 200-578-6

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2

H225

Nom commercial: Balsami tol extr p sir 1/10

Numéro de la matière: 125761

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

Notent

[4] Information volontaire

Autres données

Le produit est un article au sens de l'Article 3 n° 3 du règlement REACH et donc ne pas à être étiquetés conformément au règlement CLP. La compilation de la fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire selon Article 31 du règlement REACH pour les articles et se fait sur une base volontaire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Nom commercial: Balsami tol extr p sir 1/10

Numéro de la matière: 125761

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pa de réquisitions spéciales.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Eviter le contact avec le corp.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

nécessaire

Protection des yeux

nécessaire

Protection du corps

nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Liquide, limpide
Couleur	jaunâtre
Densité	
Valeur	1.271 à 1.311 g/ml
Hydrosolubilité	
Remarque	soluble

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

Nom commercial: Balsami tol extr p sir 1/10

Numéro de la matiere: 125761

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Aucun données connues.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Éthanol

Espèces	rat		
DL50		7060	mg/kg
Source	Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.		

Éthanol

Espèces	rat		
DL50		10470	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Éthanol

Espèces	lapin		
DL50		15800	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Éthanol

Espèces	rat		
CL 50		30000	mg/m ³
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Vapeurs		

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Éthanol

évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Éthanol

évaluation irritant

Autres données

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.
Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

Éthanol

évaluation Facilement biodégradable

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

Éthanol

Valeur	0.93	à	1.67	mg/g
--------	------	---	------	------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)

Éthanol

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

Nom commercial: Balsami tol extr p sir 1/10

Numéro de la matière: 125761

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.